

Lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail

OBJECTIFS :

- Connaître le cadre juridique dans lequel s'inscrit la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Comprendre les enjeux de la prévention en santé travail et l'intérêt de la mise en place d'actions de prévention primaire en entreprise.
- Savoir appréhender son rôle d'acteur de prévention pour favoriser la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Identifier des mesures préventives du harcèlement sexuel au travail au sein des entreprises
- Savoir comment réagir en cas de suspicion de harcèlement sexuel : orienter, informer et accompagner les salariés



PROGRAMME DE LA FORMATION

- Cadre général et réglementaire lié à la notion de risques psychosociaux
- Enjeux de la prévention en santé travail en entreprise
- Harcèlement sexuel et agissements sexistes : de quoi parle t-on?
 - o Cadre réglementaire et juridique
 - o Définition et distinction entre le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et d'autres types d'infractions
 - o Conséquences du harcèlement pour la victime
 - o Quelles sanctions encourues par le harceleur
- Comment prévenir le risque de harcèlement sexuel ?
 - o Les mesures réglementaires
 - o Les mesures d'information
 - o Les mesures organisationnelles
 - o Définition d'une procédure de gestion des plaintes
- Savoir agir en cas de harcèlement sexuel
 - o Quelle procédure mettre en œuvre
 - o Les personnes ressources
 - o Comment mener l'enquête en tant qu'acteur de prévention
 - o Étude de cas concret / mise en situation

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Direction, RH, Manager, acteurs de la prévention.

PRE-REQUIS NECESSAIRE À LA FORMATION :

Pas de pré-requis

MODALITES D'ANIMATION ET MOYENS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION :

- Progression pédagogique par objectif
- Méthode participative avec approche ludo-pédagogique (apprentissage par le jeu)
- Mises en situation avec exercices pratiques

ORGANISATION ET MODALITES DE DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

- Salle de formation adaptée.
- Matériels divers pour réaliser les cas pratiques
- Une feuille de présence signée par ½ journée.
-

VALIDATION DES ACQUIS DE LA FORMATION :

Une attestation de fin de formation sera délivrée à chaque stagiaire participant à l'ensemble de la formation.

ANIMATEUR DE LA FORMATION :

Formateur psychologue du travail et des organisations, spécialisé dans la prévention des risques professionnels (IPRP)

Durée : 1 jour, soit 7h00

En inter ou intra entreprise

4 à 10 stagiaires maximum par session

Tarif : nous consulter

Nous contacter